

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 014-1540/15/BC

**■ Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain située 107 avenue Frédéric Chevillon - avenue du Général Leclerc à Plan-de-Cuques appartenant à Madame Jeannine Elcain nécessaire à l'élargissement de l'avenue du Général Leclerc
DUF 15/14084/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole projette l'aménagement et l'élargissement de l'avenue du Général Leclerc à Plan-de-Cuques.

Pour ce faire elle a la nécessité d'acquérir une emprise de 100 m² à détacher de la parcelle AZ 29 située au cadastre 107 avenue Frédéric Chevillon avenue du Général Leclerc à Plan-de-Cuques, pour une superficie totale de 871 m², appartenant à Madame Jeannine Elcain.

C'est pourquoi, au terme des négociations entreprises par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Madame Elcain a accepté de céder ces terrains au prix de 32 500 euros conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2015**

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;
- L'avis de France Domaine n°2015-17V1990 du 20 juillet 2015.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'acquisition d'une parcelle de terrain située 107 avenue Frédéric Cheillon – avenue du Général Leclerc à Plan-de-Cuques d'une superficie d'environ 100 m² est nécessaire à l'élargissement de l'avenue du Général Leclerc.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé, par lequel Madame Elcain s'engage à céder à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, une emprise de terrain d'environ 100 m² à détacher de la parcelle cadastrée sous le n° AZ 29 située 107 avenue Frédéric Cheillon – avenue du Général Leclerc au prix de 32 500 euros, nécessaire à l'élargissement de l'avenue du Général Leclerc.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole foncier et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Le remboursement par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 décembre suivant, se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2^{ème} partie de l'acte authentique.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2015/00104 – Sous-Politique C 130 – Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voirie – Espaces publics
Grandes Infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER